



A envoyer avant le 15 juin 2018 à :
Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19

TURQUIE LIBERTE POUR TANER ET LES 10 D'ISTANBUL

Monsieur le Ministre,

Le 6 juin 2017, Taner Kiliç faisait simplement son travail : dénoncer les atteintes aux droits humains en Turquie, en tant que président d'Amnesty International dans ce pays. Pourtant, il a été jeté en prison.

Un mois plus tard, 10 autres défenseurs des droits humains, parmi lesquels la directrice d'Amnesty International Turquie, étaient arrêtés alors qu'ils participaient à un banal séminaire réunissant des militants en faveur des droits humains à Istanbul.

Toutes ces personnes sont actuellement jugées pour des infractions liées au « terrorisme », une manœuvre absurde qui vise à les empêcher de militer en faveur des droits humains. Taner et les 10 d'Istanbul ont consacré leur vie à défendre les droits fondamentaux en Turquie et ailleurs. Le fait de criminaliser leurs activités laisse toute la population à la merci de la répression des libertés individuelles menée par le gouvernement.

L'arrestation des 10 d'Istanbul et le placement en détention de Taner sont les derniers épisodes en date d'une série d'initiatives du gouvernement en vue de réduire au silence celles et ceux qui le critiquent. Les 10 d'Istanbul ont été libérés sous caution mais Taner Kiliç est maintenu en détention provisoire sans aucune raison.

Monsieur le Ministre, vous avez le pouvoir de mettre fin à cette injustice. Nous demandons de :

- Libérer au plus vite Taner Kiliç
- Abandonner les charges retenues contre Taner et les 10 d'Istanbul
- Cesser les poursuites judiciaires contre les défenseurs des droits humains et toutes les personnes qui ne font qu'exprimer pacifiquement leurs opinions.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

	NOM, PRENOM	VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

* en donnant votre adresse courriel vous acceptez de recevoir des informations de la part d'Amnesty International France. Si vous ne le souhaitez pas merci d'indiquer seulement votre ville et code postal. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.